

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2003)
Heft: 2

Artikel: AEnEC : un modèle
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-642582>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INSTRUMENT

Un management assidu

Des conventions jusqu'aux mesures concrètes.

L'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) accompagne ses membres dans la mise en œuvre des conventions déjà élaborées. Elle les soutient pour la réalisation des objectifs définis, en mettant à leur disposition une palette d'instruments:

- séances de groupe avec les entreprises;
- séances bilatérales entre expert(e)s et représentants des sociétés;
- produits/cours en rapport avec des programmes existants;
- produits/cours spécialement développés.

Les séances de groupe aplanissent la mise en œuvre, afin d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les émissions de CO₂. Dirigées par des expert(e)s, elles réunissent généralement toutes les entreprises d'un même *groupe du modèle énergétique*. Les entreprises déterminent librement le nombre de représentants, en fonction notamment du sujet abordé. Normalement, chaque séance est consacrée à un thème principal. L'ordre du jour est établi en fonction des intérêts des membres ou des problèmes qu'ils rencontrent.

Les séances sont généralement organisées tous les trois mois. Outre l'échange d'informations générales, elles permettent de:

- dresser un bilan intermédiaire de la mise en œuvre des mesures;
- discuter les problèmes apparus et les résoudre;
- présenter les mesures à venir (calendrier).

Bien souvent, les séances de groupe incluent la visite d'un site intéressant. Elles ont également une fonction de surveillance. A supposer qu'une entreprise tarde à réaliser les mesures décidées et que les résultats du groupe s'en ressentent, des corrections y sont introduites. Le cas échéant, le règlement du groupe prévoit les sanctions applicables.

Les séances de groupe sont d'autant plus fructueuses qu'elles incluent un examen annuel du *management*. A ce titre, elles réunissent en plus des spécialistes des dossiers le management au niveau le plus élevé possible. Et les questions abordées sont de nature moins technique que stratégique. Mais c'est naturellement le contrôle des résultats qui enregistre les plus grands succès: les décideurs voient si leur entreprise est sur la bonne voie et (le cas échéant), ce qu'il y a lieu d'entreprendre, autrement dit quelles sont les ressources à engager.

PERSPECTIVES

AEnEC: un modèle

Après dix-huit mois d'activité, l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) dispose d'un concept prometteur pour la mise en œuvre de la loi sur l'énergie et de la loi sur le CO₂.

L'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), dotée d'une structure décentralisée, a connu une forte expansion en 2002. Ainsi, quelque 60 experts agissent sur mandat de l'AEnEC et près du quart des rejets de CO₂ dus à l'économie émanent d'entreprises qui lui sont affiliées. Concrètement, cela représente près de 2,5 millions de tonnes de CO₂, et la barre des 3 millions pourrait être franchie cette année déjà.

Engagement. Au total, près de 600 entreprises, formant deux modèles distincts, tirent parti d'une collaboration avec l'AEnEC.

Le *modèle énergétique suisse*, tout d'abord, est destiné aux gros consommateurs du secteur de l'industrie et des services. Réunis en groupes de 8 à 15 entreprises – sous la direction de l'AEnEC –, ils étudient ensemble les possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Il est rare toutefois que les PME emploient du personnel disposant de connaissances techniques approfondies dans les domaines de l'énergie et de l'environnement. Le *modèle de benchmark¹* est donc idéal pour elles. Réunis dans des groupes de 30 à 50 PME, les entrepreneurs apprennent à appliquer une méthode simplifiée leur permettant de déterminer des objectifs en termes d'intensité de CO₂ et d'efficacité énergétique. A l'inverse du modèle énergétique suisse, le modèle appliqué pour les PME ne met pas la priorité sur les mesures d'économie de l'énergie mais sur l'évolution de la consommation spécifique (p. ex. émissions de CO₂ par tonne de produit). La valeur cible est déterminée à l'aide d'un indice de référence.

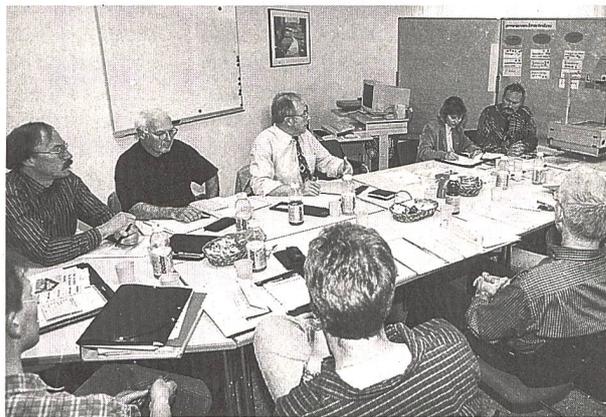
Conventions. Les objectifs et les mesures nécessaires à leur réalisation font l'objet de *conventions*. Celles-ci sont modulables de manière à pouvoir être converties ultérieurement en engagements formels. Elles permettent aux entreprises de s'affranchir d'une éventuelle taxe d'incitation sur le CO₂.

Le volet de mise en œuvre comporte diverses *mesures* relatives aux processus de production, au chauffage des bâtiments ou à d'autres infrastructures d'exploitation. En 2002, six conventions ont fait l'objet d'audits de la Confédération. Elles réunissent plus de 120 sociétés, 42 grandes entreprises et 79 PME. Six autres groupes sont sur le point de passer leur *audit*. En l'occurrence, la Confédération s'assure que les objectifs fixés soient suffisamment ambitieux.

L'AEnEC est en contact avec près de 500 autres entreprises (constituées en 60 groupes). Si certaines n'en sont qu'au tout début du processus, d'autres conventions sont en revanche finalisées.

Avenir. Outre l'acquisition de nouveaux groupes de gros consommateurs ou de PME, l'AEnEC s'attachera principalement en 2003 à l'accompagnement des groupes d'entreprises membres, afin que les objectifs fixés dans les conventions puissent être atteints.

La phase de mise en œuvre a donc bel et bien commencé. Dans ce sens, l'AEnEC élaborera de nouveaux produits ou assurera la bonne utilisation ou le perfectionnement de ceux en place. En outre, il est prévu d'introduire un *système de surveillance (monitoring)* où seront enregistrées chaque année les données des entreprises affiliées à une convention. En 2003, la Confédération s'attend à un afflux de nouvelles conventions à auditer.



Une séance de l'AEnEC: l'animateur Bernhard Hautle (derrière à droite) avec les représentants du groupe «Berne 2010».

¹ Le benchmarking est une méthode continue et systématique consistant à comparer des prestations de secteurs ou de stratégies économiques, ainsi que d'organisations, de fonctions ou de processus. La valeur de référence (*benchmark*) est la prestation des premiers de classe. L'objectif est d'égaliser, voire de dépasser de tels résultats. Ainsi, le benchmarking permet l'analyse et l'optimisation des processus-clés, l'identification des ressources mal utilisées et des améliorations ciblées. D'où une compétitivité accrue, un profit en hausse et la consolidation des parts de marchés.